



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05 / 12 / 2023

Dossier complet le : 05 / 12 / 2023

N° d'enregistrement : F-028-23-C-0263

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un parking provisoire public de 240 places environ - Boulevard Jean de Béthencourt - Quartier Rouen Flaubert

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPL Rouen Normandie Aménagement

Raison sociale

Rouen Normandie Aménagement

N° SIRET

5 3 2 5 8 2 4 1 8 0 0 0 3 6

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

DE NIJS

Monsieur

Prénom(s)

REMI

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - a : Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Le projet prévoit la création d'un parking provisoire, au sein de l'Eco-Quartier Flaubert sur la commune de Rouen (76), sur une ancienne cour marchandises appartenant à la SNCF. Le parking accueillera 243 places dont 6 PMR et 14 recharges électriques. La superficie totale de cet aménagement provisoire est de 0,9 ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la réalisation d'un parking provisoire au sein de la ZAC éco-quartier Flaubert à Rouen. Le parking provisoire projeté s'étendra sur une superficie totale de 9280 m², et accueillera 243 places de stationnement dont 6 PMR et 14 recharges électriques. Les places de stationnements seront en revêtements perméables et des espaces végétalisés seront créés. Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront gérées in situ par l'intermédiaire d'ouvrages adaptés et suffisamment dimensionnés, pour une pluie d'occurrence centennale.

Actuellement le site est une ancienne cour de marchandises de la SNCF, non exploitée depuis des années et laissée à l'état de friche, où des dépôts sauvages de déchets sont constatés. Des dalles béton, et d'anciens rails ferroviaires, sont encore présents. La démolition des anciennes dalles est prévue. L'accès se fait par le Boulevard Jean de Béthencourt.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de répondre aux besoins de stationnement du quartier dans ce secteur, notamment les activités tertiaires, loisirs et restauration des hangars 105 à 108. Ce parking est provisoire dans l'attente des aménagements et constructions définitifs dans les futurs projets immobiliers et parcs mutualisés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Opérations d'excavation : les terres seront excavées sur une épaisseur d'environ 10 cm (volume estimé d'environ 700 m³), et seront soit évacuées vers une filière adéquate, soit gérées via la plateforme de gestion des terres du quartier en vue de leur réemploi futur dans le quartier (fonction de leurs caractéristiques géochimiques) ;
- Gestion des eaux pluviales : les ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues associées à des matériaux drainants et à du géotextile anti-contaminant) seront créés dès le début du chantier. Ces ouvrages de gestion des eaux pluviales seront dimensionnés pour une occurrence centennale ;
- Espaces végétalisés : les arbres qui seront plantés sur l'emprise du parking provisoire seront des essences locales ;
- Places de stationnement : les emprises des places de stationnement seront perméables, exceptées au droit des places PMR. Les fondations de ces revêtements seront accompagnées de géotextile anti-contaminant.
- Le terrain ne fera pas l'objet d'un exhaussement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase exploitation (10 ans) : le parking sera ouvert H24 - 7j/7 avec un contrôle d'accès.

Phase de démantèlement : A terme, le parking sera démoli et le terrain accueillera des constructions d'immeubles de bureaux - logements.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (41a) ;
- Un permis d'aménager sera déposé pour le projet de parking provisoire.

Le parking s'implante dans l'emprise de la ZAC éco-quartier Flaubert, qui a fait l'objet de plusieurs procédures administratives :

Création de la ZAC : 23 juin 2014 ; Traité de concession : 13 octobre 2014 ; Déclaration d'Utilité Publique (mise en compatibilité des PLU) : 03 mai 2016 ; Arrêté de cessibilité : 07 juin 2018 ; Approbation du dossier de réalisation par le Conseil Métropolitain : 29 juin 2016 ; Autorisation au titre de la loi sur l'eau : 29 septembre 2016 ; Avis de l'AE sur la mise à jour de l'étude d'impact : 21 juillet 2022.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Périmètre total du parking provisoire : 243 places dont 6 PMR et 14 recharges électriques	9280 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type I "La côte Sainte-Catherine" (230000316). Cette ZNIEFF est située sur la rive opposée au projet, regroupant des coteaux et des espaces boisés.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rouen (76) est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, approuvé en janvier 2022. D'après l'atlas cartographique du Plan de Prévention du Bruit, le Boulevard Jean de Béthencourt, aux abords duquel le projet de parking provisoire est projeté, est classé comme une infrastructure de catégorie 4, dont la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre est de 30 m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking provisoire est localisé dans le périmètre de protection de 5 monuments historiques : - Marégraphe Quai de Boisguilbert ; - 5 façades d'immeubles Quai du Havre. Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'un Site Patrimonial Remarquable, le plus proche étant localisé à 660 m au Nord-Est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans l'emprise de l'Eco-Quartier Flaubert, qui a fait l'objet de nombreux inventaires d'habitats, de faune, et de flore dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale, au titre de la Loi sur l'Eau. Les interventions menées sur l'Eco-Quartier Flaubert, et par conséquent au droit du projet, n'ont pas relevées la présence d'une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rouen est concernée par le PPRI Vallée de Seine - Boucle de Rouen et par le PPRT - Lubrizol. Cependant, le présent projet est seulement concerné par le zonage réglementaire du PPRI Vallée de Seine - Boucle de Rouen.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Vallée de Seine - Boucle de Rouen : la dernière modification a été approuvée le 3 avril 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking provisoire projeté s'implante, en partie, sur la partie Nord du site BASOL référencé n°SSP000467401. Des mesures de gestion ont été prises lors de l'aménagement de l'éco-quartier.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rouen est située dans l'emprise de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Albien. Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages AEP les plus proches sont localisés à plus de 3 km et sont situés à l'amont hydrogéologique du projet, ou sur la rive opposée de l'axe de la Seine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont localisés à plus de 5 km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne comprend aucun drainage. Les eaux pluviales issues des surfaces nouvellement aménagées seront infiltrées sur place par l'intermédiaire de noues. L'infiltration de ces eaux n'induit pas de modification au niveau des masses d'eau souterraines. Rappelons qu'aucune gestion particulière des eaux n'a été identifiée au droit du site accueillant le projet, d'autant que celui-ci présente des surfaces imperméables (dalle béton).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit du projet, les terres seront décapées sur environ 10 cm d'épaisseur (volume estimé d'environ 700 m3). Ces terres seront soit évacuées vers la filière adéquate, soit gérées via la plateforme de gestion des terres en vue d'un réemploi futur sur le quartier (fonction de leurs caractéristiques géochimiques).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux d'apport seront mis en oeuvre pour la structure et le revêtement de voirie, ainsi que des matériaux drainants.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bétons de concassage pourront être réutilisés sur site. Des matériaux issus de la plateforme de gestion des terres du quartier pourront être réutilisés.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun aménagement susceptible de produire des eaux usées n'est projeté dans le cadre du projet (parking provisoire). Aucune installation ne nécessitera une alimentation en eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère sur une zone fortement anthropisée (terrains remaniés, zones imperméabilisées), ayant connu de nombreux aménagements de par son ancienne activité ferroviaire et industrielle. La végétation sur le site est limitée à des espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Sénéçon du Cap, Buddleia de David). La mise en oeuvre du parking est provisoire, des aménagements définitifs sont prévus, dont le dossier d'autorisation présente les mesures ERC-A pour les milieux naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont éloignés d'au moins 5 km du projet. Compte-tenu de la nature du projet, et du terrain d'accueil (secteur en friche, zones imperméabilisées, anciens rails ferroviaires, terrains remaniés), le parking provisoire projeté n'est pas de nature à impacter un habitat, ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une ancienne cour de marchandises de la SNCF, il s'agit d'un terrain remanié et, en partie, imperméabilisé. De fait, le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking provisoire n'est pas concerné par des risques technologiques. Il s'agit ici de l'aménagement de places de stationnements. Les périmètres des zones réglementées du PPRT Rouen - Lubrizol sont éloignés de plus de 680 m du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les secteurs Sud et Ouest du parking provisoire projeté sont localisés dans la zone réglementée "B2" du PPRI Vallée de la Seine - Boucle de Rouen. Il s'agit d'une zone de "contraintes plus faibles". Le projet s'attachera à respecter les prescriptions du PPRI, associées à la zone "B2", notamment en réhaussant le niveau de plancher fonctionnel au -dessus de la crue de référence augmentée de 30 cm.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement d'un parking provisoire n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire n'est recensé à proximité du projet. Les éventuels remblais du site, dont la qualité chimique est inconnue, seront exportés et envoyés vers les filières de traitement adaptées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hors impératif technique, les travaux s'effectueront de jour, aux heures légales de travail. Le temps de travaux est limité. En phase exploitation, le parking peut générer du bruit, toutefois le secteur est déjà animé (zones industrielles et d'activités).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking sera localisé aux abords du Boulevard Jean de Béthencourt qui est une route de catégorie 4.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux est susceptible de générer des vibrations, toutefois cette phase est limitée et temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront limitées, avec des éclairages LED dirigés vers le sol, dont les intensités seront gradables.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet d'effluent n'est prévu.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit du parking projeté, les terres seront excavées sur environ 10 cm d'épaisseur (volume estimé de 700 m ³). Celles-ci seront soit évacuées vers la filière adéquate, soit gérées via la plateforme de gestion des terres du quartier en vue de leur réemploi futur dans le quartier (fonction des caractéristiques géochimiques). La production des déchets sera limitée aux matériaux. Des poubelles seront mises à disposition pour les utilisateurs du parking. Par ailleurs, les déchets actuellement présents seront ramassés et évacués.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas visible depuis les monuments historiques, qui sont localisés sur la rive opposé de la Seine et au cœur du tissu urbain. Par ailleurs, le projet s'insérera en arrière de linéaires arborés denses.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de parking provisoire modifie l'usage actuel du site, qui passe d'une friche, présentant des surfaces imperméabilisées (dalle béton, grave) et d'anciens rails ferroviaires, à une zone de stationnement. Le projet permet de réhabiliter une zone actuellement à l'abandon, sujette à l'enfrichement, et au développement des espèces exotiques envahissantes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans l'emprise de la ZAC éco-quartier Flaubert. Ce quartier est en pleine mutation, une partie des aménagements prévus est en phase de mise en œuvre. L'opération d'aménagement du quartier s'étendra jusqu'en 2035. Les incidences du projet de ZAC ont été évaluées dans les dossiers réglementaires (étude d'impact - 2013).

En phase de travaux, les incidences du projet viendront s'ajouter aux incidences des aménagements du quartier de la ZAC en cours. En phase exploitation (10 ans environ), le parking pourrait induire une augmentation du trafic sur le Boulevard Jean de Béthencourt, et des nuisances sonores limitées du fait de l'existence d'un boulevard très circulé. Le bruit sera limité, étant donné que la vitesse en agglomération est réduite. La configuration de l'entrée du parking obligera les véhicules à ralentir pour y accéder.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences de l'aménagement de la ZAC Eco-Quartier Flaubert sont disponibles dans l'étude d'impact (2013).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Phase travaux (6 mois maximum) :

1) Qualité de l'air/bruit/vibrations - mesures mises en place : utilisation de véhicules aux normes ; arrosage des routes par temps sec et venteux ; plan de déplacements comprenant des itinéraires bis ou conseillés ; optimisation des déplacements des engins de chantier et du personnel ;

2) Eaux superficielles et souterraines - mesures mises en place : ouvrages de gestion des eaux pluviales mis en place dès le début du chantier. Ces ouvrages, des noues associées à des matériaux drainants et des géotextiles anti-contaminant, permettront de filtrer les eaux pluviales, potentiellement chargées en MES, et hydrocarbures. D'autres mesures seront appliquées telles que le maintien de la propreté du chantier, l'interdiction de réaliser les opérations d'entretien des engins de chantier sur site ; les éventuels stockages d'hydrocarbures ou produit susceptible de créer une pollution sur une zone de rétention ; la collecte et le tri des déchets.

Phase de fonctionnement (10 ans) :

La proportion de surfaces imperméabilisées a été réduite avec la mise en place de structures perméables (pavés béton à joints drainants) au droit des places de stationnement (sauf places PMR). Les structures perméables seront accompagnées de géotextile anti-contaminant, afin de filtrer les eaux pluviales avant infiltration dans le sol. Les eaux pluviales issues des voiries seront renvoyées vers des noues, associées à des matériaux drainants et du géotextile anti-contaminant. Les eaux pluviales seront donc filtrées une première fois à l'interface géotextile - sol, puis une seconde fois par le sol avant retour vers la nappe sous-jacente. Les ouvrages seront capables de gérer une pluie d'occurrence centennale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan du projet de parking provisoire	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan du projet de parking provisoire complété par la localisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales - coupes associées	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude d'impact actualisée de l'Eco-Quartier Flaubert	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DE NIJS

Prénom REMI

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL

A ROUEN

Fait le / /

Rouen Normandie Aménagement
Le Directeur Général

Rémi de NIJS

Signature du (des) demandeur(s)

